



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Contrôle cantonal des finances

Rapport d'activité de l'année 2024

L'ESSENTIEL, EN BREF

➤ **Réformes**

La réforme de l'administration cantonale implique sur plusieurs années, pour le Contrôle cantonal des finances (CCFI), une augmentation des travaux à exécuter dans le cadre des audits internes des unités administratives de l'État. En effet, les réformes induisent des modifications significatives des processus opérationnels tant des services centraux que des services métiers.

➤ **Audits informatiques et analyses de données**

Des audits informatiques plus nombreux doivent être réalisés avec le soutien de mandataires externes en raison de l'automatisation, de la dématérialisation des processus mais également de la prise en compte de risques liés à la cybersécurité. L'intégration de ces nouveaux développements implique aussi pour les auditeurs et auditrices une évolution vers des analyses de données au moyen d'outils dédiés ainsi qu'un élargissement des compétences.

➤ **Une équipe renforcée**

Confronté à des défis importants en termes de mouvements du personnel, le CCFI a inauguré une nouvelle ère avec la nomination d'un nouveau directeur depuis le 1^{er} août 2023. Dans le cadre de cette transition, le CCFI a procédé en 2024 au recrutement de quatre nouveaux collaborateurs-trice possédant des compétences diversifiées. Ces recrutements stratégiques sont destinés d'une part à pallier le départ de trois collaborateurs ainsi qu'à soutenir l'expansion des missions du CCFI et, d'autre part, à accroître la qualité des audits effectués, assurant ainsi une gestion plus rigoureuse et transparente des finances cantonales.

➤ **L'émission de 40 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI**

Le CCFI effectue des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision**, notamment de l'État de Neuchâtel, de l'Université de Neuchâtel, du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP) et de Latitude 21. Le CCFI effectue également des missions d'audit interne dans le but de contrôler la gestion financière de l'administration cantonale, y compris la gestion des subventions et les investissements. Le CCFI est amené à accomplir d'autres missions dans le respect des dispositions prévues par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI).

➤ **Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audités et pour l'État**

Le CCFI a émis **180 observations** découlant de ses audits en 2024. Ces observations concernent des domaines tels que les finances et la comptabilité, les contrôles informatiques généraux, la gestion et l'efficience ainsi que la conformité et la légalité.

➤ Un suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. Les statistiques ci-après prennent en compte les **1016 demandes et recommandations** émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi (y compris celles liées au système de contrôle interne (SCI)). **77% de ces observations ont été mises en œuvre** au 31 décembre 2024. Les observations confidentielles (pour raison de sécurité) ne sont pas incluses dans ces statistiques.

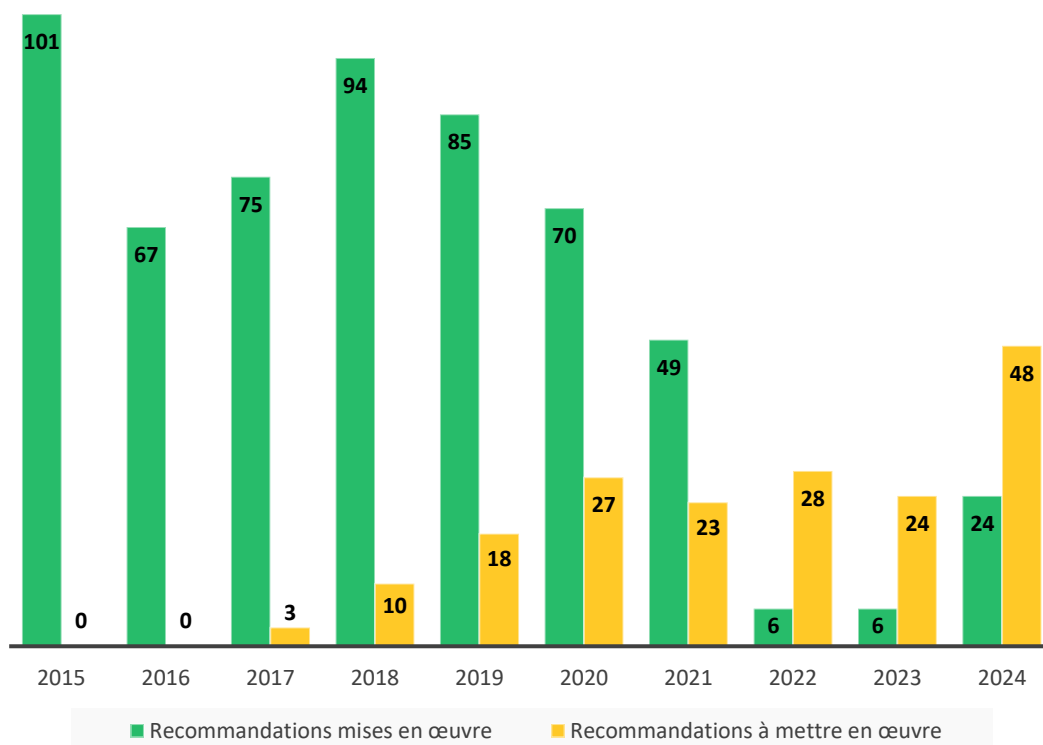
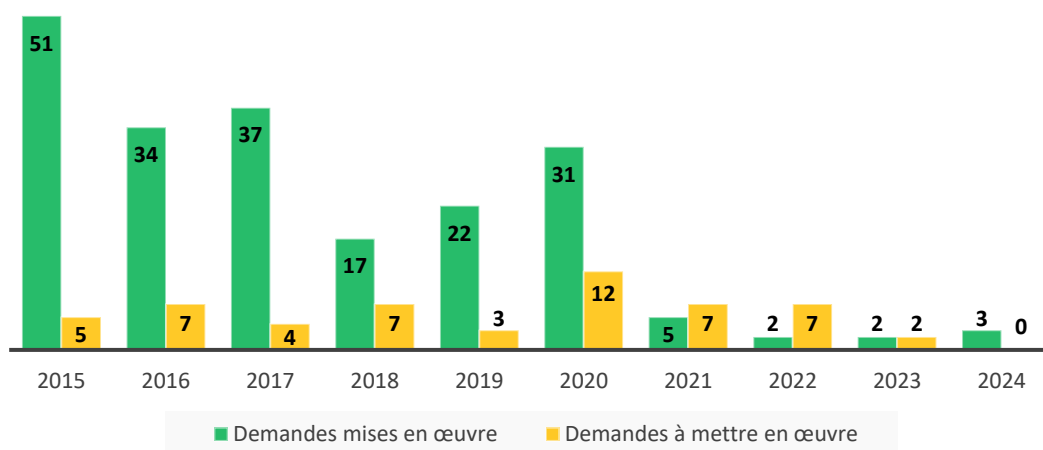


TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES	6
2.1 Missions d'audit interne	6
2.2 Missions d'organe de révision	7
2.3 Autres missions	7
3. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2024	7
3.1 Rapports émis par type de prestation	7
3.2 Statistique et suivi des observations	8
3.2.1 Type d'observations	8
3.2.2 Statistiques des observations	8
3.2.3 Suivi des observations	9
3.3 Vérification dans les unités administratives	11
3.3.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative	11
3.3.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle	11
3.3.3 Vérifications de processus	12
3.3.4 Vérifications à l'improviste	12
3.4 Mandats d'audit externe	13
3.5 Vérifications transversales	13
3.6 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales	13
3.7 Audit informatique	14
3.8 Mandats spéciaux	15
3.9 Surveillance financière	15
4. REMERCIEMENTS	16

ANNEXE I - LISTE DES RAPPORTS ÉMIS DURANT L'ANNÉE 2024

ANNEXE II - LISTE DES ABRÉVIATIONS

1. INTRODUCTION

Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant, autonome et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État

Le CCFI est l'organe indépendant et autonome chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Ses missions incluent aussi l'assistance organisationnelle et administrative de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil dans l'accomplissement de sa tâche d'évaluation des politiques publiques, ainsi que des mandats pour les communes ou des mandats spéciaux.

Le CCFI ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et traite avec les autorités cantonales de l'exécutif et du législatif par l'intermédiaire du comité d'audit. L'activité du CCFI n'est régie que par la Loi sur le contrôle des finances (LCCFI) et son règlement.

Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de tout pouvoir d'investigation et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Les entités et les personnes en question sont tenues de le renseigner, de lui permettre de consulter leurs documents et plus généralement de l'assister dans l'accomplissement de ses tâches. Elles ne peuvent invoquer aucune obligation légale de garder le secret.

Au 31 décembre 2024, le CCFI compte 12 collaborateurs-trices (10.85 EPT), dont 10 auditeurs-trices, parmi lesquelles 3 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-se et 2 au bénéfice d'un agrément de réviseur-se, délivrés par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR). Le service dispose également de l'agrément fédéral.

Le domaine d'activité du CCFI et les normes professionnelles qu'il doit respecter imposent une formation continue régulière et minimale.

Le chef et les collaborateurs-trices du service fréquentent régulièrement les séminaires professionnels du domaine de l'audit, dispensés par EXPERTsuisse, par l'Association suisse d'audit interne ou encore par l'Ordre neuchâtelois et jurassien des experts-comptables. Par ailleurs, certains collaborateurs-trices suivent occasionnellement les formations proposées par la formation continue de l'État de Neuchâtel et par le Contrôle fédéral des finances.

Trois colloques internes ont été organisés en 2024 à l'intention de tous les collaborateurs-trices du service. Ils avaient pour but de communiquer les attentes de la Direction du CCFI en matière d'audit, d'informer les collaborateurs-trices concerné-e-s des changements de normes et de pratiques, et d'échanger sur un certain nombre de problématiques liées à l'activité du CCFI dans une perspective d'amélioration de la qualité et de l'efficacité, ainsi que de l'uniformisation des pratiques et techniques.

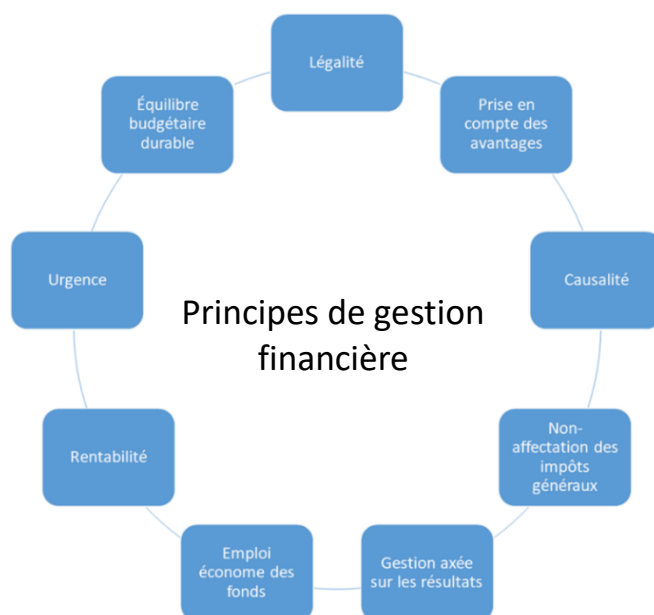
Le présent rapport d'activité est établi en vertu de l'article 23 de la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCFI\)](#).

2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

2.1 Missions d'audit interne

(Basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler **la gestion financière** des départements et des unités administratives de l'État, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :

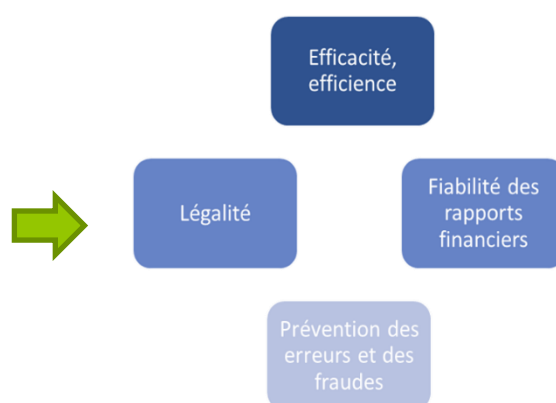


- Contrôler **la fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de la LFinEC et de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.

Composantes du SCI



Objectifs du SCI



2.2 Missions d'organe de révision

(Basées sur les Normes suisses d'audit NA-CH)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (Université de Neuchâtel, Service cantonal des automobiles, etc.)

2.3 Autres missions

- Effectuer des **mandats spéciaux** sur demande du Conseil d'État, de la Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI), du Conseil de la magistrature ou de toute autre entité habilitée à le faire
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les unités administratives de l'État
- **Assister** la COGES dans son rôle d'évaluation des politiques publiques

3. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2024

3.1 Rapports émis par type de prestation

Le CCFI a déposé **40 rapports** contre 36 en 2023. Les 40 rapports concernent 33 audits (pour certains audits, deux rapports sont émis, l'un succinct, l'autre détaillé), qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Catégories		2024	2023
Audit externe	Mandats d'organe de révision	25	22
Audit interne	Vérification dans les unités administratives	6	2
Audit interne	Vérifications transversales	2	3
Audit interne	Vérifications de processus	0	0
Audit interne	Audit informatique	4	4
Autres missions	Mandats spéciaux	0	1
Autres missions	Certification de décomptes de subventions	1	2
Autres missions	Surveillance financière	2	2
	Total	40	36

Les **résultats détaillés** de toutes les investigations du service durant l'année 2024 figurent dans les rapports délivrés. La liste de ceux-ci est présentée en [annexe I](#).

3.2 Statistique et suivi des observations

3.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- Une **demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des demandes.
- Une **recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations acceptées.

Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate une **irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs-trices. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressé-e-s au CCFI.

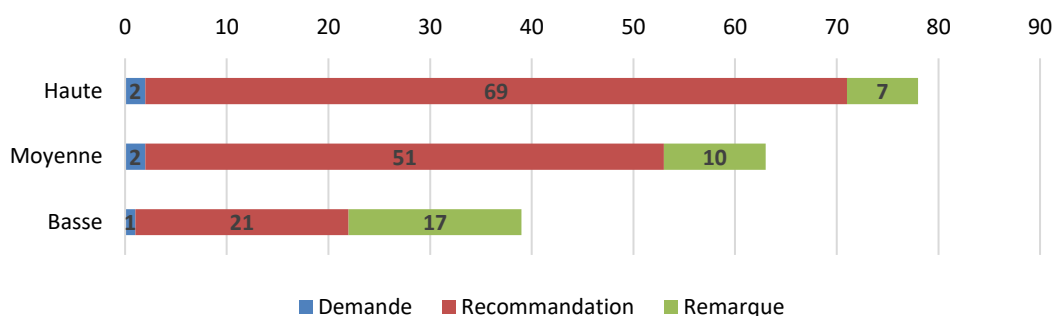
Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

3.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2024 contiennent au total **180 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut, moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur-trice aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.

Observations 2024 par type et importance



3.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes :

- la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre ;
- dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la **mise en œuvre** effective des demandes et des recommandations.

Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

Au 31 décembre 2024, une seule observation n'avait pas fait l'objet d'une réponse dans le délai fixé. Le suivi de la recommandation en question était toutefois agendé au prochain audit début 2025 de l'entité concernée.

Acceptation des observations

Statistique d'acceptation des observations (%)											
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Oui	94%	98%	92%	93%	94%	95%	95%	91%	89%	65%	91%
Partiellement	3%	1%	1%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	2%	1%
Non	2%	1%	4%	4%	2%	3%	3%	9%	11%	8%	4%
n/a	1%	0%	3%	1%	2%	1%	0%	0%	0%	0%	1%
En attente	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	25%	3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

S'agissant des demandes et recommandations émises en 2024 (à l'exclusion des observations confidentielles), **65%** d'entre elles ont été **acceptées** par les entités auditées, et ont été ou seront mises en œuvre. Comme décrit ci-dessus, **25%** des observations sont en attente d'une prise de position par les entités concernées. Le statut « non applicable » signifie que l'observation est devenue sans objet, pour diverses raisons.

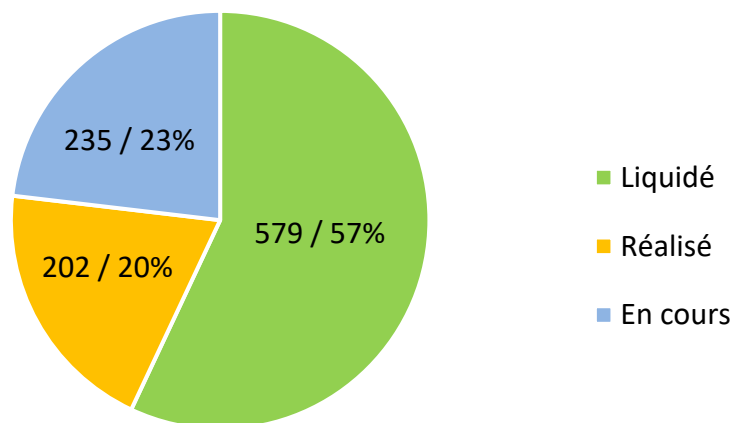
Neuf observations de 2024 ont été **refusées**, par les entités auditées, pour divers motifs.

Suivi permanent de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique. Le CCFI tient à jour un suivi des observations **en attente de mise en œuvre**, qui comprend une **date prévue** pour le traitement de l'observation. Le CCFI suit les délais et **relance** les entités périodiquement pour connaître l'état de la situation. Enfin, à l'occasion de l'audit suivant, le CCFI vérifie la mise en œuvre des observations des audits précédents et en rend compte de manière détaillée dans son rapport d'audit.

La mise en œuvre de certaines demandes ou recommandations peut nécessiter des analyses ou des projets **chronophages**, voire des **modifications légales** ou des **demandes budgétaires**. C'est le cas par exemple des demandes de mise en conformité des systèmes de contrôle interne. Pour ces raisons, les **délais** de mise en œuvre sont parfois de **plusieurs mois**, voire de **plusieurs années**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 1016 demandes et recommandations émises depuis 2015 et qui nécessitaient un suivi de la part du CCFI.



- Le statut « **liquidé** » signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).
- Le statut « **réalisé** » signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.
- Au 31 décembre 2024, **77% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2024 ont été mises en œuvre.

3.3 Vérification dans les unités administratives

Les **six rapports** d'audit des unités administratives peuvent être répartis de la manière suivante :

Catégories	2024	2023
Vérifications effectuées annuellement	1	1
Vérifications selon la planification pluriannuelle	5	1
Total	6	2

Cette prestation comprend tous les **centres de profit** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires.

3.3.1 Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'un certain nombre d'entités de l'administration cantonale doivent être révisées chaque année.

Un rapport de cette catégorie a été émis en 2024.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2022 et audit de gestion

3.3.2 Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception des entités auditées annuellement, comme précisé ci-avant, les autres unités administratives sont auditées **selon l'importance du risque** avec un objectif de périodicité théorique de **2 à 6 ans**. Compte tenu du manque de ressources, ce rythme n'a pu être tenu ces dernières années.

Pour les analyses d'unités administratives, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles de processus** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment garantir que les comptes sont **conformes** aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC mais aussi que les activités sont menées de manière **efficace**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

Certaines unités administratives gèrent leurs prestations à l'aide d'une application informatique spécifique. Ces applications dites « métier » sont généralement utilisées par les auditeurs-trices dans le cadre du déroulement des travaux de contrôle.

Cinq rapports de cette catégorie ont été délivrés en 2024.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service de l'énergie et de l'environnement	Vérification des comptes de l'exercice 2022 et audit de gestion
Service de la santé publique	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion
Service financier	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion
Lycée Denis-de-Rougemont Lycée Blaise-Cendrars Lycée Jean-Piaget	Audit des comptes 2023
Service pénitentiaire	Audit des comptes 2023, du système de contrôle interne, des systèmes d'information et autres vérifications

3.3.3 Vérifications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits **exclusivement** orientés processus sont rares. Néanmoins, la réalisation d'**audits partiels**, souvent focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, se développe.

Aucun rapport de vérification de processus n'a été délivré en 2024.

3.3.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue en principe chaque année, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service.

Pour l'année 2024, compte tenu des autres priorités et des mutations à l'interne, il a été renoncé à de telles vérifications.

3.4 Mandats d'audit externe

Les **25 rapports** émis en 2024 par le CCFI se répartissent dans les catégories suivantes :

Catégories	2024	2023
Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques	23	19
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives	2	2
Autres mandats	0	1
Total	25	22

3.5 Vérifications transversales

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration (bouclage des comptes, traitements, amortissements, etc.). Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les unités administratives. Le CCFI a émis **deux rapports** de cette catégorie en 2024.

Entité - domaine	Type de contrôle
Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2022-2023 (du 1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023)
Service de l'action sociale	Analyse du décompte annuel 2022 de la « Facture sociale »

3.6 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux exigent la certification par le CCFI des décomptes financiers envoyés par les unités administratives. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**, de l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Ce type de mandats consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des entités de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

Un rapport de cette catégorie a été émis en 2024, qui a fait l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Entité - décompte	Domaine
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAB	LAMal - OFSP

3.7 **Audit informatique**

Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se basant sur un référentiel comme par exemple CobiT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.
- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction de SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation**, de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCFI, le service peut donc **s'adjointre l'aide d'experts** pour les travaux demandant **des compétences particulières**.

Contrôles informatiques généraux du SIEN

Les normes professionnelles imposent aux auditeurs-trices des **vérifications liées à l'environnement informatique**, même quand la gestion de l'informatique est confiée à un partenaire externe. Il s'ensuit que chaque auditeur-trice peut être amené-e à contacter individuellement le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) et à le soumettre à certains contrôles, qui induisent une consommation de ressources au SIEN et qui sont facturés plusieurs fois aux entités paraétatiques concernées.

Afin d'éviter la **multiplication des audits**, la **redondance des contrôles** et **plusieurs facturations**, le CCFI a suggéré au SIEN de faire établir un **seul rapport annuel**, prévu par les normes professionnelles (rapport selon ISAE 3402) attestant de la **conformité de ses contrôles informatiques généraux**. Ce rapport devrait alors être remis aux auditeurs-trices qui en feraient la demande.

La fiduciaire **PricewaterhouseCoopers SA** (PwC) émet depuis 2019 un rapport de ce type, dit **rapport ISAE 3402**. Le dernier a été émis le 3 mars 2025, et portait sur les services d'hébergement et de gestion des services informatiques pour **15 applications d'importance significative** pour le SIEN et ses clients.

PwC a constaté que la description **donne une image fidèle** des services concernés et que la **conception des contrôles est adéquate** pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle seront atteints.

Le CCFI a émis **quatre rapports** de ce type en 2024 :

Entité - domaine	Type de contrôle
Outil de taxation des personnes morales SATAX	Audit d'application
Outil de gestion des poursuites Thémis	Audit d'application
Service informatique de l'Entité neuchâteloise	Contrôles informatiques généraux (Test d'intrusion)
Guichet sécurisé unique	Audit de sécurité

3.8 Mandats spéciaux

Le CCFI n'a pas été mandaté en 2024 pour de tels mandats.

3.9 Surveillance financière

Entité - domaine	Type de contrôle
HE-Arc	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2023
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2023

4. REMERCIEMENTS

Le CCFI remercie tous les responsables ainsi que les collaboratrices et collaborateurs des entités contrôlées de leur disponibilité à son égard, disponibilité qui lui permet d'effectuer sa mission de contrôle dans les meilleures conditions.

Finalement, le CCFI remercie également les membres du comité d'audit de la confiance qu'ils lui témoignent.

Contrôle cantonal des finances

Mathieu Roth
Directeur



Patrick Dos Reis
Directeur adjoint

Neuchâtel, le 21 août 2025

Annexes :

- I Liste des rapports émis durant l'année 2024
- II Liste des abréviations

Distribution (en pdf) :

- Membres du comité d'audit ;
- Secrétariat général du Grand Conseil, à l'attention du Grand Conseil.

La distribution du rapport d'activité du CCFI est prescrite par l'article 23a alinéa 1 de la LCCFI. Il est public (art. 23 al. 1 de la LCCFI).

LISTE DES RAPPORTS ÉMIS DURANT L'ANNÉE 2024

Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances

- A = Vérification dans les unités administratives*
- A1 = Vérifications effectuées annuellement dans une unité administrative*
- A2 = Vérifications d'unités administratives effectuées selon la planification pluriannuelle*
- A3 = Vérifications de processus*
- A4 = Vérifications à l'improviste*
- B = Mandats d'audit externe*
- B1 = Mandats de révision annuelle des comptes de l'État et d'entités paraétatiques*
- B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des unités administratives*
- C = Vérifications transversales*
- D = Audit informatique*
- E = Vérification des investissements*
- F = Mandats spéciaux*
- G = Certification de décomptes de subvention*
- H = Surveillance financière*

N°	ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE D'ÉMISSION DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
1	Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)	Vérification des comptes de l'exercice 2022 et audit de gestion	23.01.2024	A2	DDTE
2	Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2023	24.01.2024	B1	DFFD
3	Audit d'application informatique SATAX	Audit de l'outil de taxation des personnes morales	13.02.2024	D	DFFD
4	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Révision du décompte 2023	12.04.2024	B1	DSRS
5	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport succinct)	15.04.2024	B1	DDTE
6	Audit d'application informatique Thémis	Audit de l'outil de gestion des poursuites / Audit de gestion et informatique	17.04.2024	D	DFFD
7	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport succinct)	26.04.2024	B1	DECS
8	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport détaillé)	26.04.2024	B1	DECS
9	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport détaillé)	29.04.2024	B1	DFFD
10	Comptes de l'État de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport succinct)	29.04.2024	B1	DFFD
11	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport détaillé)	07.05.2024	B1	DDTE
12	Commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie Romande	Révision des comptes annuels 2023	15.05.2024	B1	DESC
13	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Révision des comptes annuels 2023 (Contrôle restreint)	22.05.2023	B1	DSRS
14	Association arcjurassien.ch (AJCH)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport détaillé)	22.05.2024	B1	DSRS
15	Association arcjurassien.ch (AJCH)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport succinct)	22.05.2024	B1	DSRS
16	Coordination régionale Interreg (CRI)	Révision des comptes annuels 2023	22.05.2024	B1	DESC
17	Association "Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel" (SP DEP NE)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport succinct)	24.05.2024	B1	DSRS
18	Association "Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel" (SP DEP NE)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport détaillé)	24.05.2024	B1	DSRS
19	Service des ressources humaines (SRHE)	Vérification des traitements 2022-2023 (du 1er septembre 2022 au 31 août 2023)	29.05.2024	C	DESC
20	Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)	Révision des comptes annuels 2023	03.06.2024	B1	DFFD
21	Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2023	04.06.2024	B1	DESC

N°	ENTITÉ - DOMAINE	AUDIT	DATE D'ÉMISSION DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
22	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport succinct)	06.06.2024	B1	DFFD
23	Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Attestation de l'organe de révision relative au respect des dispositions particulières du contrat conclu par Latitude 21 avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour l'exercice 2023	11.06.2024	B2	DSRS
24	Université de Neuchâtel (UNINE)	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport détaillé)	12.06.2024	B1	DFFD
25	Centre interrégional de formation de police (CIFPol) - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2023	18.06.2024	B1	DESC
26	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB)	Vérification du décompte 2023 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	25.06.2024	G	DECS
27	Service des contributions (SCCO)	Vérification des comptes de l'exercice 2022 et audit de gestion	04.07.2024	A1	DFFD
28	Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN)	Test d'intrusion de l'infrastructure informatique et suivi des correctifs des vulnérabilités critiques (Rapport de synthèse)	03.09.2024	D	DFFD
29	Service de la santé publique (SCSP)	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	11.09.2024	A2	DSRS
30	Service financier (SFIN)	Vérification des comptes de l'exercice 2021 et audit de gestion	18.09.2024	A2	DFFD
31	NEVIA	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport détaillé)	16.10.2024	B1	DDTE
32	Lycée Denis-de-Rougemont Lycée Blaise-Cendrars Lycée Jean-Plaget	Audit des comptes de l'exercice 2023	21.10.2024	A2	DFFD
33	HE-Arc	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2023	05.11.2024	H	DFFD
34	HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2023	05.11.2024	H	DFFD
35	Centre interrégional de formation de police (CIFPol)	Contrôle des comptes de résultats consolidés 2023	13.11.2024	B1	DESC
36	NEVIA	Révision des comptes annuels 2023 (Rapport succinct)	19.11.2024	B1	DDTE
37	Service de l'action sociale (SASO)	Analyse du décompte annuel 2022 de la facture sociale	13.12.2024	C	DECS
38	Service pénitentiaire (SPNE)	Audit des comptes 2023, du système de contrôle interne, des systèmes d'information et autres vérifications	16.12.2024	A2	DESC
39	Guichet sécurisé unique (GSU)	Audit de sécurité du Guichet sécurisé unique de l'État de Neuchâtel (Rapport de synthèse confidentiel)	19.12.2024	D	DFFD
40	Service des contributions (SCCO)	Audit d'après l'article 104a LIFD Formulaires électroniques au 31 décembre 2023	20.12.2024	B2	DFFD

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
AJCH	Association arc jurassien.ch
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
CCFI	Contrôle cantonal des finances
CIFPoI	Centre interrégional de formation de police
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
CNIP	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle
CobIT	Objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (Control Objectives for Information and related Technology)
COFI	Commission des finances du Grand Conseil
COGES	Commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil
CRI	Coordination régionale Interreg
DDC	Direction du développement et de la coopération
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFFD	Département de la formation, des finances et de la digitalisation
DSRS	Département de la santé, des régions et des sports
EPT	Équivalent plein temps
GPSR	Glossaire des patois de la Suisse romande
GSU	Guichet sécurisé unique
HE-Arc	Haute école Arc Neuchâtel Berne Jura
HEP-BEJUNE	Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel
ISAE	Norme internationale d'audit (International Standard on Assurance Engagements)
ITGCs	Contrôles informatiques généraux
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LCCFI	Loi sur le contrôle des finances
LFinEC	Loi sur les finances de l'État et des communes
LIFD	Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct
NA-CH	Normes suisses d'audit
OCAB	Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études
OFSP	Office fédéral de la santé publique
PwC	PricewaterhouseCoopers SA

Abréviation	Signification
RLFinEC	Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes
SASO	Service de l'action sociale
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation
SCCO	Service des contributions
SCI	Système de contrôle interne
SCSP	Service de la santé publique
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SENE	Service de l'énergie et de l'environnement
SFIN	Service financier
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SIGE	Système d'information et de gestion de l'État
SP DEP NE	Structure porteuse de la Communauté de référence Dossier électronique du patient Neuchâtel
SPNE	Service pénitentiaire
SRHE	Service des ressources humaines de l'État de Neuchâtel
UNINE	Université de Neuchâtel